

Réf: Dossier N° 014485

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KILY CONSTRUCTION SARLU »

Siège social Abidjan, Cocody, DEUX PLATEAUX ANGRE,lot 41,
ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/06/2021, et enregistrés au CEPICI le 04/06/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KILY CONSTRUCTION SARLU »

Objet :

- Travaux de Bâtiments
- BTP
- Génie Civil
- Matériels et fournitures de bureau
- Matériels et fournitures d'électricité
- Matériels de constructions
- Morcellement et lotissement
- Gestion immobilière
- Tous travaux de Jardinage
- Reboisement et Défrisage
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, DEUX PLATEAUX ANGRE,lot 41,
ilot 4

Dirigeant(s) : M OUEDRAOGO YACOUBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02407 du 30/06/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14957/GTCA/RC/2021 du 30/06/2021

